

# Egalité hommes-femmes : les cabinets d'avocats ont encore du travail

Par **VINCENT BOUQUET** | 05/05/2014

Pour donner leur chance aux femmes, l'Ordre des avocats à la cour de Paris poursuit une politique pédagogique.

Les femmes gagnent peu à peu en pouvoir dans les cabinets d'avocats. A tout le moins en dessous du plafond de verre. En 2012, si plus d'un avocat sur deux était une femme, le pourcentage d'associées excédait tout juste les 20 % dans les 100 plus importants cabinets d'affaires, selon un recensement établi par le Cercle Montesquieu.

« Il faut se garder de décider à la place des femmes de ce qui est bon pour elles, explique Béatrice Bihr, directrice juridique de 118 218 et responsable de la commission DJ au féminin du Cercle Montesquieu. Cette "bienveillance" peut conduire à ne pas leur offrir les mêmes opportunités qu'à leurs collègues masculins sous couvert d'incompatibilités supposées des exigences liées au rôle d'associé et de celles de mère de famille. »

Pour lutter contre cette « bienveillance » paradoxale, Pierre-Olivier Sur et Laurent Martinet, respectivement bâtonnier et vice-bâtonnier de l'Ordre des avocats à la cour de Paris, sont à la manoeuvre. Ils ont, par exemple, instauré un congé paternité de quatre semaines liées sur six mois pour gommer ces a priori sur les disponibilités des hommes et des femmes quand un enfant arrive. « Faire une Journée de la femme ne suffisait plus, il fallait passer à des éléments concrets et pas seulement symboliques, assure Laurent Martinet. Les cabinets qui ne donnent pas suffisamment leurs chances aux femmes doivent sentir qu'ils ne sont plus du tout en phase avec la société actuelle. » Mais l'heure est davantage à la pédagogie qu'à la sanction. Dans le cadre de cette « politique post-féministe », comme la définit le vice-bâtonnier de Paris, un Observatoire des inégalités devrait donc voir le jour d'ici à la fin de l'année. « Ces classements peuvent permettre aux cabinets, mais aussi aux clients, de prendre conscience du problème. La parité pourrait alors devenir un critère de compétitivité pour ceux qui la pratiquent », assure Béatrice Bihr. Comme c'est déjà le cas pour le pro bono, par exemple. Mais encore faut-il retenir les femmes, souvent tentées de rejoindre l'entreprise à l'heure d'envisager une vie personnelle plus épanouie.

## À noter

Pour les prochaines élections au Conseil national des barreaux, le collège ordinal de Paris devra se prononcer sur une liste paritaire.

Écrit par **VINCENT BOUQUET**

Les Echos management © 2014